

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2007
2. Bâtiment des Utins – Travaux d’entretien, préavis No 09/2007
3. Crédit pour l’organisation d’un concours de projet en vue de l’édification d’une salle villageoise, préavis No 10/2007
4. Communications municipales
5. Communications du bureau
6. Divers et propositions individuelles

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité et le public. Elle constate que l’assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l’art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L’appel fait ressortir la présence de 54 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Nicole Ayer et Marinette Gorgerat et MM. Fabien Maillefer, Jean Martin, Jean-François Martin et Christophe Tschanz.

Mme Azucena Crolla et M. Philippe Bohner fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2007

Aucune remarque n’étant formulée, il est approuvé à l’unanimité.

2. Bâtiment des Utins – Travaux d’entretien, préavis No 09/2007

Mme Irène Caron, municipale, n’a rien à ajouter à son préavis.

M. Jean-Paul Brack, président de la commission chargée d’étudier cet objet, n’a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n’a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l’on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 09/2007,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 210'000.-- pour divers travaux de réparations et d'entretien à notre bâtiment des Utins,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

3. Crédit pour l'organisation d'un concours de projet en vue de l'édification d'une salle villageoise, préavis No 10/2007

M. Jean-Marc Landolt, municipal, apporte les précisions suivantes :

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'examen du préavis municipal N° 10/2007, la Municipalité a jugé opportun d'apporter quelques précisions concernant la demande de crédit en vue de l'organisation d'un concours de projet pour la salle villageoise.

Il s'agit tout d'abord de rappeler, comme cela a été justement relevé dans le rapport de la Commission, que l'élaboration du programme du concours, appelé aussi cahier des charges, se fera en étroite collaboration entre le Jury et la Municipalité. On relèvera aussi qu'il appartient à la municipalité de nommer le Jury, et que ce dernier doit être composé d'une majorité de professionnels en rapport avec l'objet du concours, dans ce cas il s'agira essentiellement d'architectes.

Ce programme de concours s'appuiera notamment sur les éléments suivants actuellement connus :

- le rapport de la commission dite « Moinat-Vogel » rendu au Conseil communal en date du 2 juillet 2001
- la communication de la Municipalité au Conseil communal du 18 mars 2003, résumant la détermination municipale faisant suite au rapport précité
- le rapport du Jury du concours d'idées de novembre 2003
- le document de travail de juin 2004 faisant la synthèse des résultats du concours d'idées

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive. On relèvera que pour les trois premiers documents, il s'agit d'éléments en main du Conseil communal. En ce qui concerne le document de travail faisant la synthèse des résultats du concours d'idées, son contenu, notamment les plans illustratifs des concepts retenus, pourrait être mal interprété en dehors du contexte de la démarche urbanistique du concours d'idées de 2003. Dès lors nous souhaitons réserver ce

document de travail à l'usage des professionnels, ainsi qu'aux membres des commissions ad hoc du Conseil et de la Municipalité.

S'agissant du résumé du programme du concours, tel que demandé au point b) du 3^{ème} paragraphe du rapport de la Commission, la Municipalité rappelle quels sont les éléments actuellement connus en terme de besoin de locaux pour notre village :

- 1 bâtiment permettant d'accueillir 200 à 250 personnes de façon modulable
- 1 local de 50-80 places
- 2 locaux de 20-40 places
- 2 locaux de moins de 15 places

D'autre part, il est bien connu que la problématique des places de stationnement au centre du village est un élément sensible et que le programme du concours devra prendre en compte cet état de fait, afin que les architectes et les ingénieurs concourants en tiennent largement compte dans leurs propositions de projets.

Au delà de ces éléments, la Municipalité estime qu'il serait prématuré, voir inopportun, d'élaborer plus précisément le programme du concours, ceci avant même que le Jury composé de professionnels et de représentants du législatif et de l'exécutif de notre Commune puisse s'atteler à la rédaction de ce document.

En ce qui concerne la proposition de la Commission visant à traiter simultanément la Salle villageoise et la place du Saugey (voir lettre « c » du 3^{ème} chapitre), la Municipalité relève le bien-fondé de cette démarche et serait disposée à entrer en matière sur cette proposition.

Cependant, nous souhaitons nuancer la démarche, ceci par rapport au niveau d'étude demandé entre les deux objets. En effet, après concertation avec le bureau PLAREL, il apparaît comme souhaitable d'étendre le périmètre du concours à la place du Saugey, mais avec une limitation de l'étude à un niveau conceptuel pour les aménagements de cette place et de ses alentours. En d'autres termes, il s'agirait de différencier le niveau de détail des études entre l'objet principal, la salle villageoise, et les aménagements de la place du Saugey. Il va de soi que, comme pour la salle villageoise, les propositions de projets pour la place du Saugey devront s'inspirer du résultat du concours d'idées de 2003.

Tenant compte de ce qui précède, et après avoir consulté le bureau PLAREL, il est important de relever que l'enveloppe budgétaire telle que présentée de Fr. 300'000.--, permettrait de prendre en compte cet élargissement du périmètre du concours à la place du Saugey. En effet, sachant qu'il ne s'agit pas d'un immense travail supplémentaire pour les concurrents, cette extension du périmètre du concours peut se faire sans qu'il soit nécessaire de modifier la palette des prix récompensant les futurs lauréats.

M. Luc Martin, président de la commission chargée d'étudier cet objet, remercie M. Landolt pour les explications données. Il a toutefois un élément complémentaire à apporter sur le préavis et est prêt à répondre à toutes les questions posées. Il précise qu'à la fin de la discussion, le Conseil votera le préavis.

Toutefois, il dépose, à titre de conseiller communal, l'amendement suivant :

Je demande à ce que la conclusion du préavis municipal 10 /2007 soit amendée comme suit :

« LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal 10/2007,
 - vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
 - vu le rapport de la commission des finances
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- DECIDE
- de renvoyer le préavis 10/2007 à la municipalité pour être complété ».

Ce sera donc la première décision que le conseil devra prendre à la fin de la discussion.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport, tout en précisant qu'il a pris note des remarques que M. Landolt a fait sur l'aspect financier.

Mme Katharina Zürn ouvre la discussion.

M. Daniel Dietrich demande quelques précisions à M. Landolt s'il pourrait y avoir un projet global avec priorité sur la salle villageoise mais aussi l'aménagement de la place du Saugey compris dans les Fr. 300'000.--.

M. Jean-Marc Landolt précise que ce n'est pas qu'une question de prix mais l'objet principal reste la salle villageoise, étant clair qu'on doit aussi se préoccuper de la place du Saugey, notamment pour les places de parc et de l'environnement élargi autour de cette salle villageoise sans entrer dans les détails, ce qui revient à dire qu'il s'agira d'une étude détaillée pour la salle villageoise et une étude conceptuelle pour la place du Saugey et ses alentours.

M. Thierry Lambelet demande confirmation que c'est bien suite aux remarques de la commission que le périmètre serait élargi.

M. Jean-Marc Landolt répond qu'il s'agit d'aller dans le sens de la réflexion de la commission et que la municipalité est tout à fait disposée à élargir le périmètre du concours à la place du Saugey et que c'était une bonne proposition qui n'était peut-être pas bien précisée dans le préavis, mais qui paraissait logique et précise une fois encore que dans les Fr. 300'000.— demandés ce point-là pourrait être satisfait.

M. Philippe Martin demande si la municipalité va modifier les conclusions du préavis suite aux nouvelles informations données.

M. Jean-Marc Landolt répond que ces informations sont parfaitement claires et montrent qu'on peut parfaitement répondre à la demande de la commission et estime qu'il n'appartient pas à la municipalité de s'immiscer dans les prérogatives du conseil communal et qu'elle n'a pas de proposition.

M. Luc Martin ajoute qu'il est un convaincu de l'édification d'une salle villageoise au centre du village. Toutefois, il aimerait connaître les étapes prévues jusqu'à la pose de la première pierre.

M. Jean-Marc Landolt pense qu'un concours de projets peut durer environ 10-12 mois. Pour autant qu'un projet soit valablement retenu, il faudra mandater le lauréat pour peaufiner son projet afin d'arriver à la mise à l'enquête puis la demande au conseil communal pour la construction de cet édifice.

Mme Monique Brandt dit qu'elle n'est pas opposée à une salle au milieu du village mais précise qu'en 1999 il y avait surtout 3 points inconnus (grandeur des salles, places de parc et aspect financier) et que ce n'est guère plus clair aujourd'hui et craint d'être de nouveau en opposition. Elle pense aussi que trop de membres du conseil ne sont pas en possession des documents cités et qu'elle appuiera donc l'amendement pour avoir des précisions.

M. Jean-Marc Landolt précise qu'il a bien insisté sur le fait que le conseil a reçu ces documents et qu'il n'appartient pas à la municipalité de s'immiscer dans l'organisation de ce dernier et part du principe que ces documents ayant été donnés, il appartient au conseil d'en assurer une éventuelle nouvelle distribution.

M. Luc Martin explique que pour lui, personnellement, quand on parle d'un concours de projets, on est déjà en possession des éléments principaux de la future construction et ne peut pas imaginer construire ce bâtiment sur une place qui n'est que conceptuelle. Les accès et le périmètre autour de cette salle doivent être définitifs et doivent faire partie du concours de projet. Il est persuadé qu'il faut partir sur un concept global du centre du village. Il ajoute qu'il est préférable de perdre deux mois maintenant que perdre une année dans trois ans.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote sur l'amendement.

Mme Katharina Zürn donne lecture des conclusions de l'amendement.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal 10/2007,
 - vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
 - vu le rapport de la commission des finances
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- DECIDE
- de renvoyer le préavis 10/2007 à la municipalité pour être complété.

L'amendement est accepté par 41 oui, 8 non et 4 abstentions.

Le préavis No 10/2007 est donc renvoyé à la municipalité.

4. Communications municipales

Philip Panchaud

Naturalisation

Lors de la séance du Conseil communal du 25.04.2005, nous vous informions de la modification de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), soit transfert de la compétence d'octroyer la bourgeoisie communale du Conseil communal à la Municipalité, ceci dès le 01.05.2005. L'organe législatif n'intervenant plus dans le processus décisionnel, hormis pour la bourgeoisie d'honneur, Mlle Kada Nishori a acquis le 26.10.2007 la nationalité suisse selon cette nouvelle procédure.

Apprentie

Mlle Laetitia Petermann, qui a débuté son apprentissage au bureau communal au mois d'août de cette année, a donné sa démission en date du 31 octobre 2007, avec effet immédiat, préférant continuer ses études au Gymnase. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir.

SDRM et CONVENTION DE COLLABORATION

Les Communes de Lully et de Chigny ont finalement signé le PALM (Projet d'agglomération Lausanne Morges) ainsi que le SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne) et la convention de collaboration y relative. A ce jour, seule la Commune de Lonay n'a pas signé ces documents.

En date du 26 octobre dernier le Comité de Pilotage du SDRM s'est constitué sous la présidence de Monsieur Girard, Syndic de Tolochenaz.

Il est utile de rappeler ici que les prérogatives des Conseils Généraux ou Communaux ne s'en trouvent pas diminuées.

Décret sur le secteur de l'électricité (DeSecEl)

Le décret sur le secteur de l'électricité (DeSecEl) entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007 fit l'objet d'un recours. Ce dernier fut rejeté par la Cour Constitutionnelle.

Pour mémoire, la Municipalité avait décidé de ne pas percevoir cet impôt. Cette décision vous fut communiquée lors de la séance du Conseil de décembre passé.

La décision de la Cour Constitutionnelle n'apporte donc pas de changement pour notre Commune.

M. Jean-Marc Landolt**PGA**

Nous vous informons qu'un complément d'enquête au PGA est actuellement en examen auprès du Service du développement territorial (ex Service de l'aménagement du territoire). Dès que possible, nous soumettrons à l'enquête publique les modifications apportées au projet mis à l'enquête en juin 2006.

M. Guy Richard**Extension de la déchèterie**

Les travaux d'extension de la déchèterie sont en voie d'achèvement.

Nous ne sommes actuellement pas en mesure de vous communiquer le coût global et définitif des travaux.

Cependant, nous devons vous faire part d'une surprise de taille. Lors des travaux de terrassement, nous avons rencontré une zone de terrain fluant, donc instable, sur une surface de 500 m² environ. Nous rappelons que la déchèterie se situe sur l'emplacement d'une ancienne décharge.

La zone concernée est principalement constituée de matériaux d'excavation mis en place au début des années 70.

Afin d'assurer la stabilité de la zone de compostage, il a été décidé :

1. D'évacuer les matériaux fluants sur une épaisseur d'environ 1 m.
2. De remplacer les matériaux excavés par de la chaille (pierre du Jura concassée).

Coût des travaux :

Les conditions arrêtées avec l'entreprise se sont faites sur la base des m³ de chaille mis en place au prix de Fr. 83.-- le m³. Ce prix comprend le terrassement et l'évacuation des matériaux fluants, la fourniture, la mise en place et le cylindrage de la chaille, soit 571,79 m³ à Fr. 83.- = Fr. 47'458.65.

5. Communications du Bureau

Mmes les conseillères Azucena Crolla et Claire-Lise Martin ont été élues tacitement jurés cantonaux le 24 septembre 2007.

52 % des électeurs inscrits dans notre commune ont participé aux scrutins du 21 octobre dernier et 46 % au 2^{ème} tour des élections au Conseil des Etats, le 11 novembre 2007.

La prochaine séance du conseil – et dernière de l'année 2007 – aura lieu le 3 décembre 2007, avec entre autres l'élection de la commission de gestion.

6. Divers et propositions individuelles

Mme Sandra Cavin relève le fait que malgré l'élévation du taux d'escompte à 10 %, les bordereaux reçus récemment indiquent toujours un taux à 6 %. M. Philip Panchaud lui apportera une réponse lors du prochain conseil.

M. Philippe Martin relève avec beaucoup d'humour qu'il habite depuis quelques heures « Les Abbesses » et remercie la municipalité et le service de voirie pour cette nouvelle signalisation.

M. Philip Panchaud apporte les réponses aux questions qui avaient été soulevées lors du conseil du 25 juin dernier, à savoir :

Mme Azucena Crolla avait demandé s'il était possible en cas d'intempéries ou autres faits exceptionnels de contrôler plus souvent le sentier du Bois de la Côte afin que les promeneurs y trouvent autant de plaisir. Celui-ci est entretenu une fois par mois par la voirie.

Réponse :

La voirie passe une fois par mois pour entretenir le sentier. En cas de coup de vent ou de fortes intempéries, un contrôle se fait sur tous les chemins, avec certaines priorités.

M. Arnaud Isoz avait demandé s'il était possible d'installer des buts sur le terrain engazonné situé entre le chemin de Savoie et le vieux collège.

Réponse :

La Municipalité ne juge pas opportun d'installer des buts sur la place des fêtes. En effet ce terrain est bordé de villas et de routes. Cela créerait des nuisances sonores et obligerait à mettre des treillis de sécurité.

Pour la première fois, cette année, la municipalité a invité les entreprises du village à une rencontre. Celle-ci aura lieu jeudi 15 novembre 2007.

M. Gilbert Rochat souhaite qu'une piste de pétanque soit aménagée quelque part dans le village. M. Guy Richard répond qu'il y a sûrement plusieurs endroits adaptés au jeu de pétanque mais qu'il étudiera cette idée dans la mesure du possible.

M. Philippe Gandillon suggère une séance d'information pour expliquer l'historique du village aux nouveaux conseillers. Mme Katharina Zürn prend note de cette suggestion.

Mme Monique Brandt revient sur les subsides accordés aux enfants qui fréquentent les écoles de musique et souhaiterait connaître le nombre d'enfants qui en bénéficient. Elle relève qu'il est peut-être gênant pour des parents de devoir demander ces subsides et que ce serait peut-être plus simple d'apporter cette subvention systématiquement. M. Philip Panchaud précise que cette information va paraître dans le journal et que la décision avait été prise à l'époque de fonctionner de cette manière afin de ne pas prêter l'une ou l'autre des écoles que les enfants d'Echandens fréquentent. Pour le nombre d'élèves qui sont au bénéfice de cette aide, il communiquera le chiffre prochainement. Il lui signale également que les écoles de musique qui ont des élèves d'Echandens s'adressent directement à la Commune pour avoir des subsides et qu'elles sont informées de la manière de fonctionner d'Echandens, libre à elles d'en informer leurs élèves.

M. Jean-Nicolas Muff rappelle l'intervention faite par M. Michel Pache en mars sur les contrôles radars effectués dans les zones 30km/h. et demande s'il y a eu des contrôles supplémentaires au chemin du Moty comme il avait été prévu, car il constate que les excès sont souvent fréquents, notamment au carrefour ch. du Moty - ch. du Crêt. M. Michel Pache confirme que 4 contrôles supplémentaires ont été effectués avec amendes à la clé. Il semblerait que les infractions diminuent à chaque fois. Il pourrait être envisagé de remettre une fois le radar préventif. M. Philip Panchaud précise encore qu'il n'est pas toujours facile de mettre un radar, uniquement pour des questions techniques (largeur de la route, visibilité, etc...)

M. Philippe Martin revient sur la question des radars et propose que le PIPE stationne de temps en temps aux endroits stratégiques au lieu de passer en voiture en plein après-midi lorsqu'il n'y a pratiquement personne. Il se souvient que le radar préventif a été posé deux fois aux Abbesses, une fois pendant le pont de l'Ascension et une fois pendant les vacances scolaires, lorsqu'il y a très peu de circulation si ce n'est des enfants qui jouaient à passer devant ledit radar. Il ne souhaite pas de véritables contrôles, mais pense que la présence physique de la PIPE aurait certainement un effet dissuasif. M. Philip Panchaud prend acte de cette remarque et l'exposera lors d'une prochaine séance intercommunale.

Mme Sylvie Divorne souhaiterait également voir la PIPE plus souvent au ch. du Dézaley pour constater que plusieurs fois par jour, le sens interdit n'est pas respecté. M. Philip Panchaud affirme être au courant de ce problème et demande s'il serait possible de lui préciser à quels moments de la journée il y a le plus d'infractions. Mme Divorne peut déjà dire que c'est en fin de journée. Pour l'anecdote, elle nous signale qu'une fois la PIPE arrive

en face d'une voiture qui justement commettait cette infraction. Le chauffeur a reculé pour laisser passer la voiture de la police qui n'a même pas pris la peine de s'arrêter pour avertir ou pour verbaliser. Enfin, Mme Sylvie Divorne informe la municipalité que le passage pour piétons situé entre le giratoire et la poste n'est plus éclairé depuis le 13 septembre.

M. Arnaud Isoz revient sur sa question de la dernière séance et fait part de sa déception sur la réponse qui lui a été donnée. Il argumente sa demande en disant que les nuisances sonores seraient moindres puisqu'il s'agirait d'enfants qui joueraient pendant la journée et qu'il suffirait de poser un grillage en bordure de route pour éviter les débordements.

M. Philippe Panchaud pense que la pose d'un grillage ne serait pas pratique en cas d'utilisation de la place de fête, ce qui ne convainc pas M. Arnaud Isoz.

M. Ramiro Rodriguez revient sur la proposition de M. Philippe Gandillon et pense qu'on pourrait éventuellement créer des groupes de travail pour présenter de notre côté des propositions afin qu'on arrive un jour à avancer dans ce difficile dossier de l'aménagement de la place du Saugey. M. Jean-Marc Landolt rappelle que cette démarche a déjà eu lieu avec le groupe de travail « Vogel-Moinat » mais approuve l'idée de faire une séance d'information pour les intéressés.

M. Jean-Marc Bridy appuie la proposition de M. Philippe Gandillon et se réjouit d'une telle information.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h.10.

La présidente :

La secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-Lise Martin

7. Divers et propositions individuelles

Lors de la séance du Conseil communal du 25 juin dernier, Mme Azucena Crolla demanda s'il est possible en cas d'intempéries ou autres faits exceptionnels de contrôler plus souvent le sentier du Bois de la Côte afin que les promeneurs y trouvent autant de plaisir. Celui-ci est entretenu une fois par mois par la voirie.

Réponse :

La voirie passe une fois par mois pour entretenir le sentier. En cas de coup de vent ou de fortes intempéries, un contrôle se fait sur tous les chemins, avec certaines priorités.

Monsieur Arnaud Isoz demanda s'il était possible d'installer des buts sur le terrain engazonné situé entre le chemin de Savoie et le vieux collège.

Réponse :

La Municipalité ne juge pas opportun d'installer des buts sur la place des fêtes. En effet ce terrain est bordé de villas et de routes. Cela créerait des nuisances sonores et obligerait à mettre des treillis de sécurité.

Pour la première fois, cette année, la Municipalité a invité les entreprises du village à une rencontre. Celle-ci aura lieu ce jeudi.